

# charte des bonnes pratiques dans les espaces naturels



## JE RANDONNE DANS LE RESPECT DES AUTRES USAGERS



### Courtoisie et discrétion sont mes maîtres mots.

Je respecte les autres usagers, le calme et la tranquillité d'autrui et veille à ce que mon chien n'occasionne aucune gêne.

Je fais attention en période de chasse et modifie mon itinéraire à l'approche d'une battue.

## JE RANDONNE DANS LE RESPECT DES MILIEUX NATURELS

### La nature m'accueille, alors je lui rends la politesse.

Je ne m'écarte pas des chemins, n'effraie pas les animaux et maîtrise mon chien à leur approche.

Je fais attention à la faune, à la flore, au risque d'incendie.

Je rapporte tous mes déchets.

Je respecte la réglementation en vigueur sur le campement, les cueillettes, les activités de pleine nature, notamment dans le cœur du Parc National des Cévennes...



JE SENSIBILISE LES AUTRES PRATIQUANTS DE RANDONNÉES  
AU RESPECT DES ENGAGEMENTS DE CETTE CHARTE.

# CHARTRE DES BONNES PRATIQUES DANS LES ESPACES NATURELS

## JE RANDONNE DANS LE RESPECT DE LA SECURITE

### Pour plus de sécurité, je prépare ma sortie.

Je prépare ma sortie (choix de mon équipement, de l'itinéraire en fonction de mes capacités physiques, de la météo).

J'emporte avec moi une carte récente, une boussole, un téléphone, des ravitaillements.

J'évite de partir seul et je respecte le balisage permanent présent sur les chemins.



## JE RANDONNE DANS LE RESPECT DE LA PROPRIETE

### Je randonne sous ma propre responsabilité.

Je fais attention à mon comportement, au stationnement de mon véhicule, à refermer les barrières, à obtenir les autorisations des propriétaires.

Je respecte la signalisation, les interdictions et les restrictions d'accès.



# PRATIQUANT DE RANDONNEES JE M'ENGAGE !



### Parce que la nature nous accueille pour nos loisirs, elle mérite notre respect !

Le Conseil général, en lien avec la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires a élaboré une charte des bonnes pratiques dans les espaces naturels. Cette charte se décline en plusieurs volets, le premier, consacré aux loisirs motorisés et le second aux loisirs aquatiques. Le troisième volet est consacré aux loisirs de randonnées. Cette réflexion a été menée en concertation avec les usagers concernés : les pratiquants, les propriétaires, les gestionnaires d'espaces naturels...

### Pour qui ?

Vous fréquentez des chemins pour vos loisirs de randonnées (pédestre, équestre, VTT, sports de neige...) ou pour votre activité professionnelle, vous êtes concernés !

### À quoi sert cette charte ?

A but strictement informatif, elle vous rappelle les principaux points à respecter pour une pratique agréable de vos loisirs dans les espaces naturels lozériens.

### Comment y adhérer ?

Le texte complet de la charte est sur le site [www.sportsnature.lozere.fr](http://www.sportsnature.lozere.fr) et vous pouvez choisir d'y adhérer librement.



Commission  
Départementale des  
Espaces  
Sites et  
Itinéraires

Initiative conjointe de la CDESI et du Conseil général de la Lozère